CERTIFICAT QUALIBAT

TRAITEMENT DE L'AMIANTE

Numéro AM1130 **Valable du 26/07/2023 au 25/07/2028**

ACCREDITATION N°5-0545, LISTE DES SITES ET PORTÉE DISPONIBLE SUR WWW.COFRAC.FR

Situation administrative et juridique

Date de création : 01/04/1982
Forme juridique : SAS

Capital : 100 000

Dénomination sociale : ISO-TOIT

RUE DES RENARDS
76190 SAINTE-MARIE-DES-CHAMPS

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC ROUEN 1982B00153

Etablissement : Principal
Numéro Siret : 324 285 576 00025
Code NACE : 4391B
Numéro caisse de congés payés : 118657 02

Assurance Responsabilité travaux :
AXA FRANCE IARD 6843679904

Assurance Responsabilité civile et environnementale :
AXA FRANCE IARD 6843679904

Situation fiscale et sociale : A jour au 28/02/2026

Téléphone : 02 32 70 48 48 **Fax :** 02 32 70 48 49
Portable :
Responsabilité légale : H2RA (798 709 937)
MURY OLIVIER DIRECTEUR GÉNÉRAL

Responsable Technique : DUMONT CLAIRE

Site internet : http://isotoit.fr
E-mail : contact@isotoit.fr

Classification

	Effectif moyen	Tranche de classification	Chiffre d'affaires H.T.	Tranche de classification
Globale	52	EFF4	8 105 000	CA7
Dans l'activité	8	EFF2	1 242 000	CA4

Certification 1552 Traitement de l'amiante

Code / étape*	Secteur(s) d'activités (à titre informatif selon l'annexe C la norme NF X 46-011)	Date d'attribution	Date d'échéance
1552	Ouvrages extérieurs de bâtiment Niveau d'empoussièrement : 2 - Date màj du D.U. : 18/06/2025	26/07/2023	25/07/2028

L'entité identifiée ci-dessus a été évaluée dans les conditions fixées par la norme NF X46-011 en vigueur et jugée conforme aux exigences de la norme NF X46-010 version 2012 : "Travaux de traitement de l'amiante - Référentiel technique pour la certification des entreprises" et en application des textes réglementaires suivants : Décret n°2012-639 du 4 mai 2012 modifié relatif aux risques d'exposition à l'amiante et Arrêté du 25 juillet 2022 fixant les conditions de certification des entreprises réalisant des travaux de retrait ou d'encapsulage d'amiante, de matériaux, d'équipements ou d'articles en contenant et les conditions d'accréditation des organismes certificateurs.
En conséquence de quoi il lui est délivré le présent certificat, établi conformément aux dispositions de la norme ISO/CEI/17065.

Edité le 07/05/2026

Le Président de la commission

Bertrand DECUIGNIERE

Le Président de Qualibat

Gérard SÉNIOR

Version 2025